



CONSEIL D'ADMINISTRATION CAMIEG DÉCLARATION 100 % SANTÉ

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 24 septembre pour examiner un projet d'arrêté déclinant l'application à la CAMIEG de la loi de financement de Sécurité sociale pour 2019 mettant en œuvre l'engagement du Président de la République d'un reste à charge zéro pour certaines dépenses dentaires, optiques et auditives dans le cadre de ce qui est appelé un « panier de soins ».

On aurait pu penser qu'un tel texte se traduise, une fois n'est pas coutume, par une amélioration de la situation des gaziers et électriciens. Il n'en est rien malheureusement !

Le Gouvernement a en effet décidé dans ce texte de faire application à la CAMIEG d'une disposition applicable aux seules mutuelles dénommée « contrats responsables ». Ce texte limite le remboursement des dépenses hors paniers de soins, ce qui se traduira par une baisse importante du remboursement pour certains appareils auditifs qui se situent en dehors de ce panier.

FO a dénoncé ce choix gouvernemental, car il est infondé juridiquement et condamnable socialement.

Sur le plan juridique, nous contestons la référence prévue par l'arrêté à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale, lequel concerne les mutuelles soumises au contrat responsable.

La CAMIEG n'est, en effet, pas une complémentaire santé soumise à la notion de contrat responsable, mais un régime spécial de Sécurité sociale comme le prouve par exemple le fait qu'elle soit soumise à des règles propres à ces régimes (existence d'une COG par exemple). On ne peut être tantôt un régime de Sécurité sociale, tantôt une mutuelle au gré des textes en cause et de l'humeur du Gouvernement !

Plus largement, cette référence aux contrats responsables est la porte ouverte à de nouveaux reculs sociaux.

Sur le plan des garanties apportées, le texte fixe notamment dans les prothèses auditives, en application de ce « contrat responsable » un plafond très inférieur à ce que la CAMIEG pratique actuellement, ce que FO dénonce totalement. Il y a donc là un recul social évident.

Sur l'optique, lors du CSE, une amélioration des forfaits adultes proposée a été votée par FO, CGT, CFDT et rejetée par la CFE-CGC. Pour FO, tous les forfaits se devaient d'être augmentés.

Les études nous démontrent que certains assurés bénéficieront d'une amélioration des remboursements verres de la part de la CAMIEG, mais bon nombre se verront dérembourser et l'ensemble est spolié de remboursements sur la monture.

Nous ne pouvons accompagner de telles décisions qui nous démontrent que les assurés subissant des problèmes de vue importants soient moins bien remboursés.

Ceci est d'autant plus scandaleux qu'au même moment, les excédents CAMIEG augmentent tant pour les actifs que les pensionnés. Nous en sommes aujourd'hui à 379 millions d'excédents en cumulant les excédents de la section des actifs et des inactifs.

Le risque est grand de voir l'État taper encore dans la caisse comme il l'a déjà fait en 2014.

Tout cela est pour FO totalement inacceptable ! Ceux qui ont accompagné ce texte devront s'en expliquer auprès des assurés.